

## Interprétations de la structure tarifaire prestations diagnostique de neuropsychologie (prestation LaMaL)

### Curafutura, H+, Santésuisse, SVNP

**Version: 10.10.2023**

**Date de publication: 16.10.2023**

Extrait du règlement de la commission d'interprétation paritaire (y compris le monitoring) du 30.6.2020 (Structure tarifaire approuvée par le Conseil fédéral le 19.3.2021):

Le règlement de la commission d'interprétation paritaire existe seulement en allemand. Tout ce qui suis – aussi les décisions de la commission d'interprétation paritaire – est/sont traduit/es en français. Le texte allemand fait foi.

(...)

- 5.3 Les recommandations de la CPI doivent être courtes, concises, non contradictoires et présentées de manière claire. Une date de publication doit être indiquée.
- 5.4 Les partenaires tarifaires publient les recommandations sur leur site Internet pendant au moins deux ans, sous réserve de la résiliation préalable de la convention sur la structure tarifaire.

**Modifications par rapport à la version précédente inséré en mode de correction.**

<b>Numéro</b>	2023-01
<b>Titre</b>	Définition de la notion de séance
<b>Décision</b>	Par jour, toutes les prestations fournies en présence du/de la patient(e) (physique ou digital) et en son absence peuvent être facturées au moyen de la position de tarif appropriée et sont comptées comme 1 séance. Si, au cours d'une journée civile, sont fournies exclusivement des prestations en l'absence du/de la patient(e), elles ne comptent pas comme des séances.
<b>Valable à partir du</b>	10.10.2023